

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

JUSTICE DE PROXIMITÉ ET RÉPONSE PÉNALE - (N° 3427)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par
M. Houbron, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre V :

« Application outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.